

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2020**

Date de convocation : mercredi 9 décembre  
2020

Délibération n° CC\_2020\_239  
Nomenclature : 7.1.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 59

Votants : 64

Pouvoirs :

M. Thierry BARON à M. Philippe CALLAUD, M.  
Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme  
Dominique DEREN à M. Bruno DRAPRON, M.  
Pierre MAUDOUX à M. Pierre DIETZ, Mme  
Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line  
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Principal - Budgets annexes :  
Régie des Déchets et Transports Urbains et  
Mobilités - Autorisation de liquider et mandater  
les dépenses d'investissement avant le vote des  
budgets primitifs 2021

L'an deux mille vingt, le 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MARCHAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M43 et M4,

Considérant que jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021 l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets du 8 décembre 2020,

Considérant l'avis de la Commission finances du 10 décembre 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'ouvrir les crédits suivants en investissement :

**BUDGET PRINCIPAL**

Opérations	Chapitres	Comptes	Services	Total budget 2020	Crédits ouverts 2021
Sans opération				1 158 500 €	289 625 €
	16	165	Solidarités	5 000 €	1 250 €
	204	20421	Développement économique	200 000 €	50 000 €
		204172	Espaces naturels randonnées	100 000 €	25 000 €
	20	202	Aménagement	266 500 €	66 625 €
		2031	Environnement	34 000 €	8 500 €
		2031	Espaces naturels randonnées	15 000 €	3 750 €
		2088	Aménagement	5 000 €	1 250 €
	21	2151	Fonctionnement ZAC	10 000 €	2 500 €
		21538	Espaces naturels randonnées	250 000 €	62 500 €
		2188	Développement économique	245 000 €	61 250 €
		2188	Solidarités	15 000 €	3 750 €
		2188	Fonctionnement ZAC	7 000 €	1 750 €
		2188	Environnement	1 000 €	250 €
	27	275	Finances	5 000 €	1 250 €
<b>371 : Investissements siège et travaux divers</b>				<b>25 500 €</b>	<b>6 375 €</b>
	21	2135-2158	Travaux bâtiments	5 000 €	1 250 €
	21	2183-2184-2188	Moyens généraux	15 500 €	3 875 €
	21	2184	Ressources humaines	5 000 €	1 250 €
<b>385 : Travaux bâtiments et mobilier scolaire</b>				<b>252 500 €</b>	<b>52 625 €</b>
	21	21735	Travaux bâtiments	72 500 €	18 125 €
	21	2184-2188	Education	180 000 €	34 500 €
<b>418 : Aire des gens du voyage</b>				<b>55 000 €</b>	<b>13 750 €</b>
	21	2128-21318	Travaux bâtiments	55 000 €	13 750 €
<b>474 : Matériel informatique</b>				<b>471 456 €</b>	<b>88 000 €</b>
	20-21	2051-2183	Informatique	471 456 €	88 000 €
<b>475 : Travaux et matériel piscines</b>				<b>116 500 €</b>	<b>29 125 €</b>
	21	21318-21735-2181-2184	Piscines	116 500 €	29 125 €

482 : Itinéraires randonnées				46 080 €	11 520 €
	20-21	2031-2148	Espaces naturels randonnées	46 080 €	11 520 €
483 : Nouveau siège CDA				4 564 500 €	1 141 125 €
	20	232-237-238	Travaux bâtiments	4 564 500 €	1 141 125 €
504 : Bassin BV7 Charriers				50 000 €	12 500 €
	20	2031	Espaces naturels randonnées	50 000 €	12 500 €

#### BUDGET ANNEXE « REGIE DES DECHETS »

Opérations	chapitres	Comptes	Total budget 2020	Crédits ouverts 2021
54 : Bâtiments collecte	21	2135	20 000 €	5 000 €
63 : Conteneurs	21	2153	42 000 €	10 500 €
102 : Caissons et compacteurs	21	2153	65 000 €	16 250 €
107 : Mise aux normes déchetteries	20-23	2031-2313	400 000 €	100 000 €
111 : Déchetterie Sud	20	2031	50 000 €	12 500 €
474 : Matériel informatique	21	2183	166 047,60 €	1 500 €

#### BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITES »

Opérations	chapitres	Comptes	Total budget 2020	Crédits ouverts 2021
Sans opération			127 750 €	31 937 €
	20	2031	88 000 €	22 000 €
	21	2135 2145 2156	18 200 € 6 500 € 15 050 €	4 550 € 1 625 € 3 762 €
501 : Concession SP transport 2019-2024			800 100 €	200 025 €
	21	2156	800 100 €	200 025 €

Ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires de chaque Budget Primitif 2021 respectif.

- D'autoriser le Président ou son représentant en charge des Finances, à signer tous les documents à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.